LES INTERCONNEXIONS ENTRE LA SOCIOLINGUISTIQUE

Du multilinguisme

(1re partie)

Par Abderrezak Dourari(*)

«(…) La conception quasi mystique du "corps" souverain de la nation fait naître un peu partout le "problème des minorités" : ceux qui ne parlent pas la même langue ou ne pratiquent pas la même religion à l'intérieur d'une "nation" sont ainsi transformés en un "corps" étranger, une "minorité" regardée avec suspicion.»

(George Corm,* La question religieuse au XXIe siècle*, p49)

1) La représentation de tamazight : contexte général d'évolution

Partant d'une idée caricaturale de ce que la nation devrait être et parler, il n'était question pour les dirigeants du nationalisme algérien anticolonial ni de multilinguisme ni de multiculturalisme. Cette posture de fermeture politique fut reconduite durant l'indépendance du fait de la filiation politique des dirigeants actuels de l'Etat algérien. La langue tamazight, longtemps perçue comme recluse au domaine de la communication orale, en dépit de sa longue histoire scripturaire (V. Ould-Braham Ouahmi, s/d, 2017),[2] stigmatisée socialement et politiquement, est entrée dans le système éducatif algérien[3] depuis 1995, suite à un forcing de la société civile (depuis le mouvement du Printemps berbère d'avril 1980, la grève du cartable en 1994-95, puis le mouvement citoyen de Kabylie en 2001-2004). On verra que l'introduction brusque de l'enseignement de tamazight dans le système officiel par les pouvoirs publics algériens tenait plus du souci de l'ordre public que d'une évolution de la pensée et des attitudes politiques qui se seraient convaincues de la nécessité d'une refondation de l'organisation monolithique de la société et de l'Etat sur des bases pluralistes.

En parallèle, la revendication amazighe était conjointe dans les discours de ses promoteurs à l'algérianité, la démocratie, les libertés individuelles et collectives et à la citoyenneté (Aït-Larbi Arezki, (s/d), 2010).

Cette reconnaissance de l'amazighité par les pouvoirs publics ne peut donc relever que d'un volontarisme restreint, du fait qu'elle ne s'inscrivait dans aucun cadre perceptif global de la société et de son pluralisme linguistique et culturel, et s'est exemptée ipso facto de toute analyse des effets de cette reconnaissance impensée sur la société et sur la langue elle-même.

C'est ce qui explique la précipitation dans l'ouverture de classes-pilotes et la formation dans le tas des premiers enseignants de tamazight, en quelques jours, par une institution non spécialisée et elle-même nouveau-née ! C'était «une génération spontanée» d'enseignants où il suffisait de parler kabyle pour être déclaré apte à l'enseigner. Cette situation avait induit le problème de l'intégration de ces personnels à la Fonction publique et que le Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA) en était devenu le porte-parole, notamment dans la commission mixte avec le MEN.

Il est utile de rappeler que tamazight est un nom singulier pour une réalité linguistique et sociolinguistique plurielle, sans hiérarchisation des variétés : c'est la polynomie de J.-B. Marcellesi. De plus, tamazight, dans ses différentes variétés, n'est pas seule dans l'espace langagier algérien et encore moins dominante. Son espace langagier était entrecoupé par des espaces couverts par l'arabe algérien (V. Dourari A., 2014 (c)) assez étendus pour constituer un espace d'influence linguistique réciproque[4].

Une vue rétrospective de ce processus d'intégration à l'école montre que la première gageure consistait à vouloir enseigner une langue de moindre diffusion et de fonctionnalité réduite, dans un système éducatif réfractaire, fortement arabisé et sous domination de l'idéologie arabiste, et dont les effectifs avoisinaient les 9 000 000 de personnes.

Ceci est assorti d'un contexte de tension sécuritaire (terrorisme des années 1990), politique (pression interne de l'islamisme et internationale doublées d'un antagonisme avec la demande démocratique et de modernité, en contexte de fragilisation des structures de l'Etat), identitaire (arabisme et islamisme exacerbés) et linguistique extrême(généralisation officielle de l'arabisation[5] vs résistances francophone et tamazightophone). Des observateurs avertis doutaient même de la survie de l'Etat algérien (Auteur collectif, 2003).[6]

La deuxième gageure était de vouloir enseigner une langue polynomique assez différenciée régionalement aux plans linguistique et culturel et, par-dessus tout, non normalisée.[7] Le manque devient cruel quand on se rappelle l'inexistence de didactique spécialisée, d'outils pédagogiques, et encore moins d'enseignants qualifiés. C'est un défi à la raison, ou alors un bien mauvais départ pour l'enseignement de cette langue et de son élaboration symbolique affublée de l'idée fixe, chez ses promoteurs, que c'était là le seul moyen de la sauver d'une mort certaine (Nouh Abdellah, 2017).

Normaliser une langue n'est pas simple. Il ne relève pas non plus des efforts d'un seul individu, fut-il le plus intelligent et le plus dévoué à sa cause. La mise en place du HCA en 1995 ne peut pas non plus constituer une réponse idoine à ce type d'activité scientifique dans un tel contexte politico-social et culturel défavorable, pour ne pas dire hostile.

2) Les exigences d'une normalisation linguistique

2.1 - La politique linguistique de l'Etat

Il est généralement admis que le processus de normalisation concerne le corpus de la langue, d'un côté, et son statut, d'un autre (Haugen, E., 1986, pp 197-111). L'avancée en termes de statut juridique est appréciable.

Elle est certes utile en ce qu'elle fait évoluer les représentations sociales de cette langue et lève les hypothèques symbolique, psychique et sociopolitique et permet à ses locuteurs de retrouver le sentiment de relative quiétude linguistique dans leur milieu sociétal plurilingue. C'est une reconnaissance sociale qui procure un sentiment d'apaisement identitaire. Mais elle ne peut en aucun cas dispenser de l'aménagement du corpus si on veut qu'elle remplisse d'autres fonctions sociales.

Cependant, cet aménagement de statut, qui a atteint son apogée quand tamazight fut déclarée langue officielle dans la Constitution de février 2016, tarde à donner ses fruits.

Les politiques linguistique, culturelle et éducative n'ont pas évolué parallèlement à ces changements constitutionnels. La rédaction des articles 3 et 4 de la Constitution de 2016 laisse des zones d'ombre. Elle distingue entre la langue arabe scolaire considérée «langue officielle de l'Etat» hic et nunc et tamazight «langue officielle» de jure mais en devenir de facto (elle doit attendre la mise en place d'une académie qui doit lui procurer les conditions d'implémentation de son statut officiel).

Comme si une langue officielle pouvait être non pas celle de l'Etat, mais celle d'un douar, surtout qu'il s'agit d'un Etat jalousement jacobin !

Tous les textes portant sur la politique d'arabisation devraient être mis en conformité avec les nouvelles dispositions constitutionnelles pour intégrer cette nouvelle donnée, y compris la loi d'orientation sur l'école 08-04 du 23-1-2008 dans ses chapitres relatifs aux langues. La politique culturelle devrait, elle aussi, s'y conformer en augmentant la visibilité de la culture et de l'usage des variétés de tamazight[8].

L'administration et la justice devraient faire de même. En fait, c'est une politique linguistique nouvelle, pluraliste, qui aurait dû être élaborée suite à cette disposition constitutionnelle.

2.2 - Le corpus de référence

L'aménagement se fait sur la base d'un corpus de la langue recueillie sur le terrain telle qu'elle a été[9] et est parlée, écrite ou chantée… par des locuteurs natifs[10]. De ce corpus serait extraite une base lexicale et d'expressions, la plus exhaustive possible, qui serait la référence pour tous les dictionnaires de la langue, y compris la dérivation/création néologique par différents procédés, mais aussi source des descriptions grammaticales, des morphologies, des systèmes phonologiques et sémantiques de différents niveaux du plus scientifiquement élaboré au plus scolaire.

Le corpus (Rastier F., 2016 ; Dourari A., 2016 (c)), dans la linguistique descriptive, est l'autorité de référence ultime d'objectivation des données. Aucune connaissance, aucune règle ne peut être considérée comme scientifique et légitime si elle n'a pas été préalablement confirmée dans les données recueillies du corpus de référence. C'est dire l'immense importance qu'il faut accorder à la constitution de ce dernier. Il doit être représentatif et exhaustif, diront les structuralistes[11]. Il constitue une véritable autorité de vérification et de légitimation.

Aussi important et vital soit-il, ce corpus fondamental n'a pas été constitué, ni par l'instance du HCA (dont ce n'est pas la mission), ni par les départements et instituts de langue et culture amazighes universitaires (Tizi-Ouzou, Béjaïa, Bouira, Batna…), qui existent depuis le début des années 1990 (pour les deux premiers). Il ne le fut pas non plus par des chercheurs individuels… à un moment où les corpus numérisés des langues de grande diffusion sont devenus incontournables dans les pays développés où se tisse une relation mutuellement avantageuse entre la linguistique et l'informatique.[12]

Une vue rétrospective de ce processus d'intégration à l'école montre que la première gageure consistait à vouloir enseigner une langue de moindre diffusion et de fonctionnalité réduite, dans un système éducatif réfractaire, fortement arabisé et sous domination de l'idéologie arabiste, et dont les effectifs avoisinaient les 9 000 000 de personnes.

2.3 - L'instance de normalisation

Nous venons de parler de l'autorité déterminante que constitue un corpus représentatif de la langue, qui objectiverait les analyses qui en découleraient, canaliserait l'enthousiasme des linguistes militants et éviterait l'hypertrophie néologique autant qu'une tendance avérée à la purification linguistique des nombreuses traces (Kossman M., 2013) de la langue arabe scolaire et algérienne présentes dans tamazight, sous l'effet d'une réactance (Dourari A., 2004) à un trop grand sevrage sociolinguistique. Cette autorité serait incomplète, cependant, sans la mise en place d'une autre instance de type académique de référence, conçue comme l'autorité scientifique et morale ultime, capable de trancher les débats sociolinguistiques et didactiques animés en cours dans la société. Son travail consiste à initier et conduire des recherches, mutualiser et valoriser les connaissances acquises, et évaluer des recherches conduites ailleurs dans le but de l'établissement progressif d'une norme de référence de tamazight.

Après 22 ans d'enseignement de tamazight, il n'existe pas encore une instance scientifique pour sa normalisation.[13] L'avancée en termes de statut juridique est certes utile, mais elle ne peut dispenser de cet encadrement scientifique, s'agissant d'une langue devenue nationale et officielle et de faits culturels et anthropologiques qu'il n'est pas indiqué d'escamoter ni du côté des pouvoirs publics, ni de celui de la revendication citoyenne.

La tamazightophonie (=berbérophonie) est, dans le Maghreb, une réalité linguistique, culturelle et historique incontournable. Il faut noter, en parallèle, que l'arabophonie algérienne, maghrébine et scolaire sont des réalités historiques très anciennes et sont dans une relation d'intrication linguistique et culturelle complexe avec le fait amazigh. Depuis le VIIIe siècle J.-C., les Amazighs s'étaient gérés eux-mêmes depuis la dynastie Rostumide (Zénètes), jusqu'aux Almohades (Sanhadja)… et la venue des Turcs (XVIe siècle) qui ont marqué la sortie des Amazighs de l'histoire pour longtemps. On parlera, par conséquent, d'une auto-arabisation (arabe algérien) par la dynamique sociale, culturelle et historique (Dourari A., 2016 (b) ; Camps G.)

Nous avons vu que le HCA n'était pas l'instance idoine pour une telle tâche complexe et exigeante en chercheurs au regard de son statut juridique et de son fonctionnement.

Le CNPLET,[14] créé par arrêté interministériel en novembre 2003 et ouvert en 2005, est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'Education nationale. A ce titre, il ne peut statutairement recruter des chercheurs et mener des recherches dans le sens de la normalisation de tamazight. Il tient des colloques scientifiques sur des questions-clés relatives à la normalisation de la langue et en publie les actes dans une revue scientifique *Timsal n tamazight* on line et en papier (elle est au 8e numéro, v. www.cnplet.dz).

Plus d'une année après la constitutionnalisation de l'officialisation de tamazight et de la création juridique de son académie, la loi organique qui initie le processus de mise en place concrète de l'académie n'a toujours pas été promulguée.Des contraintes liées à la situation politique et économique du pays peuvent être invoquées à ce titre, mais ceci peut se lire aussi dans le sens de l'absence d'une ingénierie politique d'ensemble de l'articulation pluraliste de la société dans le cadre d'un nouveau modèle d'Etat qui reste encore à esquisser.

Le parallèle avec le royaume marocain est tentant en termes d'atermoiement, car la forme d'organisation des Etats du Maghreb et leur souffreteux jacobinisme (avec un soupçon de modernité) connaissent maintenant de fortes distorsions dues à la pression démographique couplée à l'évolution du niveau général d'instruction, de conscience politique, et des demandes démocratiques d'un multiculturalisme incontestable[15] de la société.

2.3.1 - De la nécessité de l'Académie algérienne de la langue amazighe

Le retard accusé dans la mise en place de l'académie créée par la Constitution de 2016 projette une ombre sur les intentions du législateur car, d'un côté, la langue a véritablement besoin d'une norme syntaxique, lexicale/néologique, phonétique et phonologique, etc., scientifiquement fondées, et que, d'un autre côté, les militants de la cause n'ont jamais attendu, loin s'en faut, le bon vouloir des pouvoirs publics pour produire une littérature prolifique de normalisation amateur (Dourari A., 2011 ; Fishman J.-H, 1983).[16]

Cette dernière est fondée sur des données et des objectifs, le plus souvent subjectifs, et inonde le système éducatif et l'espace public (émissions radiophoniques et télévisuelles, romans, poésie, traductions spécialisées,[17] traductions de la Constitution, publicités des opérateurs de téléphonie, articles de presse...) d'une langue artificielle à peine compréhensible[18] et donc peu fonctionnelle (Fishman J.-H, 1983, pp383-394).